

CONVENTION n° C23_SFI_004 CE
CONCLUE ENTRE L'ACADEMIE, LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC
DE L'ACADEMIE DE CORSE ET LA COLLECTIVITE DE CORSE RELATIVE
A LA POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU GRAND PLAN DE FORMATION
DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE EN LANGUE CORSE 2023/2024

Contrôle de légalité n°
Origine : **BP 2023**
Chapitre : **932**
Fonction : **288**
Compte : **657382**
Programme : **4311_AED**

Entre le Rectorat de l'Académie de Corse représenté par M. le Recteur, Jean-Philippe AGRESTI,

le Groupement d'intérêt public de l'académie de Corse, GIPACOR représenté par la directrice du GIPACOR, Mme Maryse EXCOFFIER,

Et :

La Collectivité de Corse représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse, M. Gilles SIMEONI,

- VU** l'article L. 4424-5 du code général des collectivités territoriales,
- VU** le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des contractuels et des personnels enseignants (remplaçants et stagiaires) depuis le 1^{er} avril 2019,
- VU** l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,
- VU** la délibération n° 15/083 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015 approuvant le plan « Lingua 2020 »,
- VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégations d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/165 AC de l'Assemblée de Corse du 24 novembre 2022 prenant acte du rapport d'orientation sur la politique linguistique,
- VU** la délibération n° 23/094 AC l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2023 approuvant les grandes orientations du Contrat de Plan Etat-Collectivité de Corse 2021-2027,

Préambule

Le 14 novembre 2016, les conventions n^{os} C16SFE11 et C16SFE12 relatives à la mise en œuvre du grand plan de formation des enseignants en langue corse, ont été conclues respectivement entre l'Académie et la Collectivité de Corse, le GIPACOR (Groupement d'Intérêt Public de l'Académie de Corse agissant pour la Formation et l'Insertion Professionnelle) et la Collectivité de Corse. Conformément aux articles 8 et 9 de ces conventions, celles-ci ont été renouvelées par avenant jusqu'à l'année dernière pour la période 2022/2023.

Les conventions initiales étant arrivées à terme, la présente convention est conclue de manière transitoire pour assurer la continuité de ce dispositif comme mis en exergue dans la délibération n° 23/094 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2023 approuvant les grandes orientations du Contrat de Plan État-Collectivité de Corse 2021-2027, afin de permettre la tenue des sessions de formations d'ores et déjà programmées tout au long de l'année scolaire 2023/2024.

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions financières et les obligations respectives de chacune des parties ainsi que l'organisation et le financement des frais de fonctionnement relatifs aux défraiements kilométriques, aux repas et frais d'hébergement des contractuels remplaçants, des stagiaires et des formateurs dans le cadre de la prolongation du grand plan de formation en langue corse du 1^{er} degré, ainsi que d'intervenants extérieurs pour des interventions ponctuelles.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, sur la période 2023/2024.

Article 3 : modalités de fonctionnement du dispositif

Le Rectorat est chargé de l'organisation pédagogique et administrative du grand plan de formation en langue corse du 1^{er} degré.

En lien avec l'IEN chargé du grand plan de formation en langue corse du 1^{er} degré, le GIPACOR est chargé de l'organisation, du traitement et du suivi des remboursements des frais de déplacements et d'hébergement des contractuels remplaçants, des stagiaires et des formateurs.

Ce dispositif sera géré au sein d'un budget annexe et en comptabilité analytique. Les remboursements des frais exposés seront calculés en application de l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, les frais de déplacements viennent d'être revalorisés.

La Collectivité de Corse prend en charge les frais de fonctionnement afférents.

Article 4 : Engagement des partenaires

Pour la période relative à la présente convention, les parties conviennent de prolonger le dispositif du grand plan de formation afin de faire de l'habilitation à l'enseignement bilingue la priorité en vue de répondre au besoin d'enseignants habilités à travailler en parcours bilingue. L'objectif partagé visant à augmenter le nombre d'habilitations délivrées.

* Le Rectorat s'engage à prendre en charge :

- la rémunération de l'équivalent de 20 ETP contractuels afin de permettre le remplacement des professeurs des écoles inscrits au grand plan de formation en langue et culture corse ;
- la rémunération des différents formateurs quel que soit leur statut associés à la mise en œuvre de la formation.

L'Education Nationale s'engage à fournir 2 bilans pédagogiques : un bilan intermédiaire au 31 mars 2024, puis un bilan pédagogique final détaillé à la mi-juillet 2024 ainsi qu'à produire à tout moment toute pièce justificative demandée par la Collectivité de Corse.

En termes de communication, l'Education Nationale s'engage à faire figurer le logo de la Collectivité de Corse sur l'ensemble des supports de communication écrite qu'elle sera amenée à utiliser dans le cadre de la mise en place du grand plan de formation.

En ce qui concerne la communication orale, elle s'engage à préciser la collaboration de la Collectivité de Corse et son rôle dans la mise en place du dispositif de formation.

* Le GIPACOR s'engage à faire figurer le logo de la Collectivité de Corse sur l'ensemble des supports de communication écrite à destination des stagiaires, des formateurs et à tout autre public. En ce qui concerne la communication orale, il s'engage à préciser la collaboration de la Collectivité de Corse et son rôle dans la mise en place du dispositif de formation.

Le GIPACOR s'engage à fournir :

- un compte-rendu financier détaillé fin décembre et fin mars ;
- un compte-rendu financier annuel à la mi-juillet.

Le GIPACOR s'engage à produire à tout moment toute pièce justificative demandée par la CdC.

* La Collectivité de Corse s'engage à prendre en charge :

- Les frais de fonctionnement relatifs aux défraiements kilométriques, aux repas et frais d'hébergement des contractuels remplaçants, des stagiaires, des formateurs, d'un certain nombre d'intervenants extérieurs pour des interventions ponctuelles (linguistes, conférenciers...)
- Les frais de gestion engagés par le GIPACOR indispensables à la mise en œuvre du grand plan de formation des enseignants en langue corse

Article 5 : financement

Conditions de détermination du coût de l'action

Pour la période relative à la présente convention, le coût de ce programme est estimé à une valeur de 225 487,00 €, ce montant reprend le budget prévisionnel estimé par les services académiques (cf. Budget Prévisionnel du GIPACOR).

Conditions de détermination de la contribution financière

La Collectivité de Corse s'engage à attribuer pour la durée de la présente convention une participation permettant de couvrir la totalité des frais prévus à l'article 3 de la présente convention estimée à 225 487,00 € pour l'année scolaire 2023/2024.

Article 6 : Modalités de versement de la contribution financière de la Collectivité de Corse

Le versement de la participation annuelle pour l'année 2023/2024 de la Collectivité de Corse s'effectuera de la manière suivante :

- 80 000 € versés à la signature de la présente convention,
- Un acompte de 80 000 € avant le 31 mars 2024, sur production par le GIPACOR d'un récapitulatif détaillé et certifié des dépenses réalisées,
- Le solde sera versé, au prorata, à la fin de l'action, sur production par le GIPACOR d'un récapitulatif détaillé et certifié des dépenses réalisées. Le reversement des éventuels fonds inemployés par le GIPACOR devra être effectué au plus tard le 30 septembre 2024.

Le versement sera effectué sur le compte ouvert au nom du GIPACOR dont les coordonnées sont les suivantes :

TRESOR PUBLIC

Code banque : 10071

Code guichet : 20000

Numéro de compte : 00001000107

Clé RIB : 65

Le financement de la Collectivité de Corse est imputé sur les crédits inscrits au programme 4311 du budget de la Collectivité de Corse.

Article 7 : révision du montant de la contribution de la Collectivité de Corse

Si nécessaire et à la suite du compte-rendu financier de fin mars, un avenant permettant de modifier la subvention sera proposé.

Les crédits non utilisés viendront en déduction de la participation Collectivité de Corse pour l'année suivante.

Article 8 : modification de la convention

Les parties conviennent que la présente convention pourra être modifiée par avenant après accord de l'ensemble des parties.

Article 9 : prise d'effet et durée de la convention

La présente convention pour l'année 2023/2024 prend effet à compter de sa signature et sera reconduite par avenant chaque année sur une durée de 3 ans.

Article 10 : Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Aiacciu, le 2023,
En 3 exemplaires

**LE RECTEUR DE
L'ACADÉMIE DE CORSE**

LA DIRECTRICE DU GIPACOR

**LE PRÉSIDENT DU
EXECUTIF DE
CORSE**

Jean-Philippe AGRESTI

Maryse EXCOFFIER

Gilles SIMEONI

**GRAND PLAN DE FORMATION ACADEMIQUE
LANGUE CORSE
2023- 2024**

Du 11 Septembre au 6 octobre 2023

Vacances toussaint : Du 21 octobre au 5 novembre 2023
--

Coût stagiaires bilingues débutant / Remplacants / Formateurs

18 stagiaires - 18 remplaçants - 2formateurs

Stage Néo Habilité à Corté et Ajaccio

	Nuitées			Déjeuners			Diner			indemnités kilométriques			Total général des frais
	tarif par nuitée	Nombre de nuitées	Total	tarif par déjeuner	nombre de déjeuners	Total	tarif par diner	nombre de diner	Total	cout Km	nombre de Km	Total	
Coût Stagiaires PE													
18 stagiaires	90,00 €		0,00 €	10	288	2 880,00 €	20		0,00 €	0,1361	4333	589,72 €	3 469,72 €
total			0,00 €			2 880,00 €			0,00 €			589,72 €	3 469,72 €
Coût Remplaçants													
9 remplaçants venant de Bastia	90,00 €	55	4 950,00 €	10	144	1 440,00 €	20	20	400,00 €	0,1361	25660	3 492,33 €	10 282,33 €
9 remplaçants venant d'Ajaccio	0,00 €	55	0,00 €	10	144	1 440,00 €	20	20	400,00 €	0,1361	26555	3 614,14 €	5 454,14 €
total			4 950,00 €			2 880,00 €			800,00 €			7 106,46 €	15 736,46 €
Coût formateurs													
1 formateur venant de Bastia	90,00 €	0	0,00 €	10	32	320,00 €	20	0	0,00 €	0,37	823	304,51 €	624,51 €
1 formateur venant d'Ajaccio	90,00 €	0	0,00 €	10	32	320,00 €	20	0	0,00 €	0,37	876	324,12 €	644,12 €
total			0,00 €			640,00 €			0,00 €			628,63 €	1 268,63 €
total général			4 950,00 €			6 400,00 €			800,00 €			8 324,81 €	20 474,81 €

**GRAND PLAN DE FORMATION ACADEMIQUE
LANGUE CORSE
2023- 2024**

Du 9 octobre au 20 octobre 2023

Vacances toussaint du 21 au 5 novembre 2023

Coût stagiaires corsophones / Remplacants / Formateurs

10 stagiaires - 10 remplaçants - 2 formateurs

Stage Enseignement immersif

	Nuitées			Déjeuners			Diner			indemnités kilométriques			Total général des frais
	tarif par nuitée	Nombre de nuitées	Total	tarif par déjeuner	nombre de déjeuners	Total	tarif par diner	nombre de diner	Total	cout Km	nombre de Km	Total	
Coût Stagiaires PE													
10 stagiaires	90		0,00 €	10	80	800,00 €	20		0,00 €	0,1361	9888	1 345,76 €	2 145,76 €
total			0,00 €			800,00 €			0,00 €			1 345,76 €	2 145,76 €
Coût Remplaçants													
5 remplaçants venant de Bastia	90	10	900,00 €	10	72	720,00 €	20	10	200,00 €	0,1361	6777	922,35 €	2 742,35 €
5 remplaçants venant d'Ajaccio	90	10	900,00 €	10	72	720,00 €	20	10	200,00 €	0,1361	5433	739,43 €	2 559,43 €
total			1 800,00 €			1 440,00 €			400,00 €			1 661,78 €	5 301,78 €
Coût formateurs													
1 formateur venant de Bastia	90		0,00 €	10	40	400,00 €	20		0,00 €	0,37	450	166,50 €	566,50 €
1 formateur venant d'Ajaccio	90		0,00 €	10	40	400,00 €	220		0,00 €	0,37	439	162,43 €	562,43 €
total			0,00 €			800,00 €			0,00 €			328,93 €	1 128,93 €
total général			1 800,00 €			3 040,00 €			400,00 €			3 336,47 €	8 576,47 €

**GRAND PLAN DE FORMATION ACADEMIQUE
LANGUE CORSE
2023- 2024**

Du 6 novembre au 22 décembre 2023

Coût stagiaires corsophones / Remplaçants / Formateurs

10 stagiaires - 10 remplaçants - 2 formateurs

Vacances Noël du 23 décembre au 7 janvier 2024

A2 Formation Borgo

	Nuitées			Déjeuners			Diner			indemnités kilométriques			Total général des frais
	tarif par nuitée	Nombre de nuitées	Total	tarif par déjeuner	nombre de déjeuners	Total	tarif par diner	nombre de diner	Total	cout Km	nombre de Km	Total	
Coût Stagiaires PE													
10 stagiaires	90		0,00 €	10	80	800,00 €	20		0,00 €	0,1361	14570	1 982,98 €	2 782,98 €
total			0,00 €			800,00 €			0,00 €			1 982,98 €	2 782,98 €
Coût Remplaçants													
5 remplaçants venant de Bastia	90	88	7 920,00 €	10	252	2 520,00 €	20	40	800,00 €	0,1361	24555	3 341,94 €	14 581,94 €
5 remplaçants venant d'Ajaccio	90	88	7 920,00 €	10	252	2 520,00 €	20	40	800,00 €	0,1361	24196	3 293,08 €	14 533,08 €
total			15 840,00 €			5 040,00 €			1 600,00 €			6 635,01 €	29 115,01 €
Coût formateurs													
1 formateur venant de Bastia	90		0,00 €	10	40	400,00 €	20		0,00 €	0,37	345	127,65 €	527,65 €
1 formateur venant d'Ajaccio	90		0,00 €	10	40	400,00 €	20		0,00 €	0,37	439	162,43 €	562,43 €
total			0,00 €			800,00 €			0,00 €			290,08 €	1 090,08 €
total général			15 840,00 €			6 640,00 €			1 600,00 €			8 908,07 €	32 988,07 €

**GRAND PLAN DE FORMATION ACADEMIQUE
LANGUE CORSE
2023- 2024**

Du 8 janvier au 12 janvier 2024

Vacances Noël du 23 décembre 22 au 7 janvier 2024

Stage formateurs à Corté

	Nuitées			Déjeuners			Diner			indemnités kilométriques			Total général des frais
	tarif par nuitée	Nombre de nuitées	Total	tarif par déjeuner	nombre de déjeuners	Total	tarif par diner	nombre de diner	Total	cout Km	nombre de Km	Total	
Coût Stagiaires													
18 stagiaires	70		0,00 €	10		0,00 €	20		0,00 €	0,1361		0,00 €	0,00 €
total			0,00 €			0,00 €			0,00 €			0,00 €	0,00 €
Coût Remplaçants													
9 remplaçants venant de Bastia	70	0	0,00 €	10		0,00 €	20	0	0,00 €	0,1361		0,00 €	0,00 €
9 remplaçants venant d'Ajaccio	70		0,00 €	10		0,00 €	20		0,00 €	0,1361		0,00 €	0,00 €
total			0,00 €			0,00 €			0,00 €			0,00 €	0,00 €
Coût formateurs													
7 formateurs venant de Bastia	70		0,00 €	10	28	280,00 €	20		0,00 €	0,37	878	324,86 €	604,86 €
6 formateurs venant d'Ajaccio	70		0,00 €	10	24	240,00 €	20		0,00 €	0,37	888	328,56 €	568,56 €
total			0,00 €			520,00 €			0,00 €			653,42 €	1 173,42 €
total général			0,00 €			520,00 €			0,00 €			653,42 €	1 173,42 €

**GRAND PLAN DE FORMATION ACADEMIQUE
LANGUE CORSE
2023- 2024**

Du 15 janvier au 29 mars 2024

Coût stagiaires corsophones / Remplaçants / Formateurs

18 stagiaires - 18 remplaçants - 2 formateurs

Vacances février : 24 fevrier au 10 mars 2024

Stage habilitation long à Corté

	Nuitées			Déjeuners			Diner			indemnités kilométriques			Total général des frais
	tarif par nuitée	Nombre de nuitées	Total	tarif par déjeuner	nombre de déjeuners	Total	tarif par diner	nombre de diner	Total	cout Km	nombre de Km	Total	
Coût Stagiaires PE													
18 stagiaires	90	33	2 970,00 €	10	576	5 760,00 €	20	10	200,00 €	0,1361	37888	5 156,56 €	14 086,56 €
total			2 970,00 €			5 760,00 €			200,00 €			5 156,56 €	14 086,56 €
Coût Remplaçants													
9 remplaçants venant de Bastia	90	150	13 500,00 €	10	324	3 240,00 €	20	80	1 600,00 €	0,1361	33455	4 553,23 €	22 893,23 €
9 remplaçants venant d'Ajaccio	90	150	13 500,00 €	10	324	3 240,00 €	20	80	1 600,00 €	0,1361	34566	4 704,43 €	23 044,43 €
total			27 000,00 €			6 480,00 €			3 200,00 €			9 257,66 €	45 937,66 €
Coût formateurs													
1 formateur venant de Bastia	90		0,00 €	10	64	640,00 €	20		0,00 €	0,37	808	298,96 €	938,96 €
1 formateur venant d'Ajaccio	90		0,00 €	10	64	640,00 €	20		0,00 €	0,37	877	324,49 €	964,49 €
total			0,00 €			1 280,00 €			0,00 €			623,45 €	1 903,45 €
total général			29 970,00 €			13 520,00 €			3 400,00 €			15 037,66 €	61 927,66 €

**GRAND PLAN DE FORMATION ACADEMIQUE
LANGUE CORSE
2023- 2024**

Du 8 avril au 31 mai 2024

Vacances pâqueq : 27 avril au 12 mai 2024

Coût stagiaires corsophones / Remplacants / Formateurs

18 stagiaires - 18 remplaçants - 2 formateurs

Stage à Porto Vecchio

	Nuitées			Déjeuners			Diner			indemnités kilométriques			Total général des frais
	tarif par nuitée	Nombre de nuitées	Total	tarif par déjeuner	nombre de déjeuners	Total	tarif par diner	nombre de diner	Total	cout Km	nombre de Km	Total	
Coût Stagiaires PE													
18 stagiaires	90		0,00 €	10	120	1 200,00 €	20		0,00 €	0,1361	22499	3 062,11 €	4 262,11 €
total			0,00 €			1 200,00 €			0,00 €			3 062,11 €	4 262,11 €
Coût Remplaçants													
9 remplaçants venant de Bastia	90	137	12 330,00 €	10	216	2 160,00 €	20	125	2 500,00 €	0,1361	34566	4 704,43 €	21 694,43 €
9 remplaçants venant d'Ajaccio	90	137	12 330,00 €	10	216	2 160,00 €	20	118	2 360,00 €	0,1361	30988	4 217,47 €	21 067,47 €
total			24 660,00 €			4 320,00 €			4 860,00 €			8 921,90 €	42 761,90 €
Coût formateurs													
1 formateur venant de Bastia	90		0,00 €	10	32	320,00 €	20		0,00 €	0,37	645	238,65 €	558,65 €
1 formateur venant d'Ajaccio	90		0,00 €	10	32	320,00 €	20		0,00 €	0,37	653	241,61 €	561,61 €
total			0,00 €			640,00 €			0,00 €			480,26 €	1 120,26 €
total général			24 660,00 €			6 160,00 €			4 860,00 €			12 464,27 €	48 144,27 €

**GRAND PLAN DE FORMATION ACADEMIQUE
LANGUE CORSE
2023- 2024**

Du 10 juin au 28 juin 2024

Vacances pâques : 27 avril au 12 mai 2024

Coût stagiaires corsophones / Remplacants / Formateurs

18 stagiaires - 18 remplaçants - 2 formateurs

Stage à Porto Vecchio

	Nuitées			Déjeuners			Diner			indemnités kilométriques			Total général des frais
	tarif par nuitée	Nombre de nuitées	Total	tarif par déjeuner	nombre de déjeuners	Total	tarif par diner	nombre de diner	Total	cout Km	nombre de Km	Total	
Coût Stagiaires PE													
18 stagiaires	90		0,00 €	10	576	5 760,00 €	20		0,00 €	0,1361	22499	3 062,11 €	8 822,11 €
total			0,00 €			5 760,00 €			0,00 €			3 062,11 €	8 822,11 €
Coût Remplaçants													
9 remplaçants venant de Bastia	90	125	11 250,00 €	10	108	1 080,00 €	20	76	1 520,00 €	0,1361	35788	4 870,75 €	18 720,75 €
9 remplaçants venant d'Ajaccio	90	118	10 620,00 €	10	108	1 080,00 €	20	56	1 120,00 €	0,1361	34678	4 719,68 €	17 539,68 €
total			21 870,00 €			2 160,00 €			2 640,00 €			9 590,42 €	36 260,42 €
Coût formateurs													
1 formateur venant de Bastia	90		0,00 €	10	32	320,00 €	20		0,00 €	0,37	645	238,65 €	558,65 €
1 formateur venant d'Ajaccio	90		0,00 €	10	32	320,00 €	20		0,00 €	0,37	653	241,61 €	561,61 €
total			0,00 €			640,00 €			0,00 €			480,26 €	1 120,26 €
total général			21 870,00 €			8 560,00 €			2 640,00 €			13 132,80 €	46 202,80 €

**GRAND PLAN DE FORMATION ACADEMIQUE
LANGUE CORSE
2023 - 2024**

Sur la base de l'arrêté du 20 septembre 2023 fixant les taux d'indemnités

Catégories	nombre de jours	Coût stagiaires	Coût remplaçants	Coût formateurs	Coût total
Néo habilités 11 sept au 6 octobre 2023	16 jours	3 469,72	15 736,46	1 268,63	20 474,81
Immersion 9 oct au 20 octobre 2023	8 jours	2 145,76	5 301,78	1 128,93	8 576,47
A2 Borgu/Corti 6 nov au 22 déc 2023	28 jours	2 782,98	29 115,01	1 090,08	32 988,07
Formation de formateurs 8 janv au 12 janvier 2024	4 jours	-	-	1 173,42	1 173,42
B1 Corti 15 jan au 29 mars 2024	36 jours	14 086,56	45 937,66	1 903,45	61 927,66
Porto Vecchio 8 avril au 31 mai 2024	24 jours	4 262,11	42 761,90	1 120,26	48 144,27
A2 Porto Vecchio 10 juin au 28 juin 2024	24 jours	8 822,11	36 260,42	1 120,26	46 202,80
Coût total du grand plan de formation FD et hébergement		35 569,24	175 113,23	8 805,03	219 487,50
Coût frais de gestion					6 000,00
Coût total					225 487,50

Vacances scolaires :

Du 21 oct au 5 nov 2023

DU 23 déc au 7 janv 2024

Du 24 février au 10 mars 2024

Du 27 avril au 12 mai 2024

